



Les consommateurs veulent manger "Sans".

Oui, "Sans" les polluants de l'alimentation !

Tels : Pesticides, perturbateurs endocriniens, métaux lourds...

Oui, depuis les années 1950 trop de choses se sont ajoutées, il y a de la chimie partout dans l'alimentation, dans l'air, dans l'eau, dans la terre... tout est devenu chimique pour des raisons économiques !

Nous subissons aujourd'hui l'effet "cocktail" de toutes ces molécules chimiques qui se mélangent entre elles dont la toxicité est attestée par des organismes sérieux tels que l'O.M.S., le C.I.R.C. etc. De graves maladies en découlent. Qui ne connaît pas des parents, des amis qui en ont été victimes.

Mais comme disent les Services Officiels, les Industriels... "Il n'y a pas de risque pour les populations, les normes sont respectées".

Oui mais, même si les normes européennes établies parfois (ou souvent) sous la pression des lobbys (donc quelque peu laxistes...) sont généralement respectées, l'organisme humain a du mal à faire face. Il essaye, comme le filtre à charbon de nos stations d'eau potable, de les arrêter. Mais, vu le nombre de molécules chimiques que l'on ingurgite, notre organisme finit par exploser.

Voilà comment arrivent ensuite chez les humains les nombreuses longues maladies environnementales qui risquent de nous emporter trop tôt.

Les consommateurs ont un grand rôle à jouer, ils peuvent reprendre le contrôle de leur alimentation à condition de pouvoir choisir et décrypter les étiquettes.

Ces dernières deviennent des catalogues d'ingrédients non assimilables par les consommateurs à moins d'être un chimiste averti pour pouvoir en faire l'analyse et la synthèse.

Pour les aliments transformés de plus en plus consommés (vu qu'il est plus facile et plus rapide d'acheter du prêt à manger que de cuisiner), une petite règle simple peut vous aider : **Privilégiez dans vos achats les aliments qui ont les étiquettes les plus courtes et dont le nombre d'ingrédients entrant dans leur composition n'est pas supérieur à cinq.**

Si possible cuisinez vous-même en privilégiant les produits locaux (plus le circuit est court, plus la traçabilité est facile à suivre...), de saison et si possible bio pour éviter au maximum les pesticides de l'agriculture industrielle conventionnelle.

Sachez que ceux qui vendent, même la grande distribution, peuvent être attentifs aux demandes des consommateurs, tant pis si leurs raisons sont plus économiques qu'écologiques.

Si des fabricants et commerçants nous entendent dans le sens d'une moindre nocivité pour notre santé, alors préférons-les !

De grandes enseignes de distribution ont commencé à prendre en compte nos messages : Système U ou Carrefour par exemple ont pris l'initiative de retirer un certain nombre de substances chimiques de leurs produits de marque distributeur.

Les poulets Label Rouge s'y mettent aussi : Sans OGM, Sans Antibiotiques... encourageons les !

Les produits « Avec » feront sans doute ensuite sous notre pression un effort pour enlever des ingrédients ou substances s'ils veulent continuer à les vendre !

Lorsque les grands-mères des années 1950 faisaient leurs conserves, elles ne contenaient souvent pas de sel, poivre, sucre...

Souhaitons que les Etats Généraux de l'Alimentation (voir Communiqué page suivante) initiés par le nouveau gouvernement, puissent satisfaire les attentes des consommateurs soutenues par l'UFC QUE CHOISIR dans les groupes de travail où elle s'affaire à nous représenter.

Souhaitons aussi que Nicolas HULOT puisse être le grand Ministre de l'Écologie que nous attendions et qu'il tienne bon sur le nouveau modèle agricole visant à réorienter les modes de production et d'alimentation, la fin programmée des énergies fossiles, la fin de la licence glyphosate, l'interdiction des néonicotinoïdes à compter de septembre 2018, des avancées significatives contre les perturbateurs endocriniens, des transports plus propres, la fin des passoires thermiques, la préservation des terres agricoles, des aides à la reconversion des pratiques agricoles pour contrebalancer les politiques publiques qui les ont contraints à aller vers le productivisme et l'agriculture intensive.

Eh oui, vous avez entendu de telles promesses lors de la dernière campagne électorale, le plus dur sera de les voir se mettre en œuvre, nous comptons sur tous les consommateurs pour maintenir la pression.

Les militants consuméristes de l'UFC QUE CHOISIR GERS que nous sommes continueront leur combat, mais nous avons plus que jamais besoin de votre Adhésion et surtout de vos Ré-Adhésions au fil des ans pour que votre association locale l'UFC QUE CHOISIR GERS puisse continuer le combat commencé ici en mai 1977.

Merci d'avance pour votre soutien et faites adhérer vos amis !

Le président de l'UFC Que Choisir Gers
Membre fondateur local en mai 1977
Jean Claude FITERE

États Généraux de l'Alimentation : L'UFC-Que Choisir veillera aux intérêts des consommateurs

Alors que sont aujourd'hui officiellement lancés les États Généraux de l'Alimentation, l'UFC-Que Choisir déplore les orientations initiales proposées pour ces débats, qui font la part belle aux points de vue des professionnels, notamment agricoles. Compte tenu des enjeux sanitaires et environnementaux, l'Association donnera néanmoins sa chance à la concertation, mais elle conditionnera sa participation aux futurs débats, à la prise en compte des demandes des consommateurs.

L'annonce des États Généraux de l'Alimentation, faite par le candidat Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, laissait présager des réorientations décisives en faveur d'une alimentation plus saine et d'une agriculture plus durable. Mais la déception a été à la hauteur des attentes, au vu du programme de travail transmis début juillet à la société civile. Sur les 14 groupes de travail prévus, pas moins de 9 sont relatifs aux problèmes économiques des agriculteurs et des filières, 4 à l'alimentation et seulement un à l'environnement. Rien de concret n'est dit ou presque sur les impacts négatifs des activités agricoles sur l'environnement, les ressources aquatiques et la santé, sur la qualité des aliments ou sur la loyauté des informations fournies au consommateur. Ce sont en fait les demandes traditionnelles des syndicats professionnels, notamment agricoles, qui structurent le document.

La réglementation environnementale oubliée: bien que les aides de la Politique Agricole Commune soient -en théorie- conditionnées au respect de la réglementation environnementale, la protection des milieux naturels est surtout vue à travers le prisme des agriculteurs avec, par exemple, la proposition de rémunérations supplémentaires pour les 'services environnementaux' de l'agriculture.

- **L'impasse sur les perturbateurs endocriniens :** alors que les perturbateurs endocriniens sont au cœur des débats actuels en France et en Europe, ceux-ci ne sont pas une seule fois mentionnés dans le projet

- **Rien sur la transparence des prix:** si l'on ne peut que s'accorder sur une juste rémunération des agriculteurs face au déséquilibre manifeste régnant dans les négociations commerciales, on ne voit nulle mention en revanche de la transparence dans la construction des prix payés par les consommateurs.

- **Le consommateur bouc émissaire de la malbouffe** en matière de déséquilibres alimentaires, la responsabilité de l'industrie agro-alimentaire et de son marketing sont scandaleusement passés sous silence, ces problèmes étant abordés sous l'angle de la responsabilité des consommateurs.

Refusant que ces États Généraux soient une occasion manquée d'aborder l'alimentation dans toutes ses dimensions, l'UFC-Que Choisir a transmis au Ministère de l'Agriculture de nombreuses demandes de modifications au projet initial, comme la plupart des autres acteurs de la société civile. Au vu de ces très nombreux amendements, l'Administration nous a indiqué avoir renoncé à l'idée de rédiger une trame pour les ateliers, les axes de travail devant être arrêtés pour chacun d'entre eux lors des premières réunions.

C'est donc sans fil conducteur prédéfini que sont censés s'engager les débats de ces États Généraux, au risque que l'intérêt des consommateurs passe à la trappe.

Compte tenu des enjeux consommateurs, sanitaires et environnementaux, l'UFC-Que Choisir participera aux débats des États Généraux de l'Alimentation, mais conditionnera son maintien dans les ateliers à la réelle prise en compte du point de vue des consommateurs, notamment :

Le respect des réglementations environnementales existantes, avec l'application du principe pollueur-payeur, une réelle incitation à limiter l'utilisation des pesticides et des engrais et la protection des milieux naturels ;

- La transparence des prix payés par les consommateurs et la garantie d'une concurrence effective au sein de la grande distribution ;

La réaffirmation du principe de précaution et la prise en compte des perturbateurs endocriniens dans les procédures d'autorisation des pesticides et des molécules de synthèse

La diminution des quantités de gras, de sucre et de sel dans les produits alimentaires et la moralisation du marketing à destination des enfants

La relance d'une politique de produits de qualité.

**Manger sain
=
Santé**

Notre dernière Assemblée Générale :

En quelques mots, en quelques chiffres...

Notre dernière Assemblée Générale Ordinaire clôturant l'exercice 2016 tenue le 30 mars au Lycée Pardailhan à Auch.

L'Assemblée Générale Ordinaire, présidée par Jean Claude FITERE s'est tenue devant 51 adhérents signataires de la feuille de présence soit un petit peu moins de monde que l'année précédente.

Voici en quelques chiffres les travaux de l'exercice 2016 :

Nombre de mercredis d'ouvertures :	47
Appels téléphoniques reçus :	366
Visites de personnes au local :	542
Nombre de courriers expédiés :	297
Mails traités :	297
Visites sur le Site Internet :	1028
Adhésions 2017 :	564

Nombre de litiges traités : 176

Le tableau ci-dessous vous donne le détail.

ORIGINE DES LITIGES

Conformité, Garantie Prod.Services	=	19
Exécution et Résiliation des contrats	=	98
Information des consommateurs	=	8
Pratiques Commerc. Deloy. Illicites	=	46
Sécurité des produits et des services	=	5
Total	=	176

L'équipe à votre service issue de cette Assemblée Générale est la suivante :

Nom	Prénom	Fonction
FITERE	Jean-Claude	Président
LE BELLEGUIC	Césarine	Vice-présidente
LE DE	Ginette	Secrétaire
BLANDINIÈRES	Michel	Secr. Adjoint
RIVIÈRE	Jean-Paul	Trésorier
CARDONNE	Patrick	Trés. Adjoint
MONLEZUN	Monique	Membre du C.A
DELMAS	Jean	Membre du C.A
PASQUIER	Martine	Membre du C.A
BERNARD	Jacques	Membre du C.A
MILLEVILLE	Yves	Membre du C.A
ROSINA	Emilien	Membre du C.A
DOUCET	Katya	Bénévole
BUISSART	Joseph	Bénévole

A l'issue de cette AG le repas pris en commun au Lycée Pardailhan a comme d'habitude reglé les papilles des adhérents qui avaient fait le déplacement.

**Nous pouvons
vous conseiller, vous aider...
venez nous consulter !**

Aidez nous !

Les clés pour
régler vos litiges

Les pièges à éviter

LES DÉMARCHES
À ACCOMPLIR

Notre indépendance financière... c'est vous !

Adhésion UFC-Que Choisir Gers (ou renouvellement pour 12 mois)

Cotisation de soutien : 100,00€ (dont 69,00€ défiscalisés)*
ou + selon vos possibilités

Cotisation de soutien : 50,00€ (dont 19,00€ défiscalisés)*

Cotisation Première Adhésion (D.E.) : 38,00€ (non déductibles)

Cotisation (Base) Renouvellement : 31,00€ (non déductibles)

Cotisation revenus faibles : 26,00€ (non déductibles)

3 bonnes raisons d'adhérer

- 1 Vous compterez parmi les citoyens les mieux informés avec une écoute individualisée, des conseils d'experts et des informations pratiques
- 2 Vous serez mieux défendu grâce au soutien de l'association, notamment en cas de litige
- 3 Vous nous permettrez d'être plus forts en soutenant notre action

Règlement par chèque à l'ordre de l'UFC-Que Choisir Gers

* Un reçu fiscal conforme vous sera adressé pour le montant versé au-delà de la cotisation de base fixée par l'Assemblée générale de l'UFC-Que Choisir du Gers (actuellement 31,00 euros)

Formulaire d'adhésion
page suivante...

Banques

Quand les banques prennent de grandes libertés avec les comptes de leurs clients

Après une séparation Mme S a eu la mauvaise surprise de découvrir que son ex mari avait soldé le 12 janvier 2017 un compte Epargne ouvert pour leur fils et que les sommes capital et intérêts avaient été reversées sur le compte de ce dernier : un total de plus de 7 000 €. Ce compte avait été ouvert par les 2 conjoints. Il apparaît donc que la Société Générale n'avait aucun droit à exécuter cette opération sans l'accord des 2 signataires du contrat.

Après une 1ère réclamation, Mr remboursera une partie de la somme, mais devant son refus de verser le solde et malgré une proposition d'arrangement partiel de la banque, nous conseillons à notre adhérente de refuser cette offre. Malgré tout Il faudra la menace d'une action auprès de la juridiction compétente pour obtenir satisfaction.

Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre, mais comment ne pas s'étonner d'une telle faute de la banque



Départ de Césarine :

Elle suit son compagnon, appelé pour de nouvelles fonctions en Région Centre

Je souhaite vous dire au revoir à tous et vous remercier de votre confiance lors de la remise de vos dossiers litiges et des moments forts mais aussi joyeux que nous avons pu partager.

Bon courage à tous, à mes amis bénévoles de Auch à tous nos adhérents.

Césarine



Complémentaire Santé

Sa complémentaire santé refuse l'incapacité de travail malgré la décision de la Sécurité Sociale

Mr B bénéficie d'une assurance invalidité dans le cadre de son emploi à l'entreprise B L S.

Suite à une expertise du 26 janvier 2016, AXA FRANCE décide de suspendre le versement de leurs prestations au motif que : pour eux, l'état de santé de Mr B lui permet de reprendre un travail. Mr B ne comprend pas cette décision, en effet, la SS a confirmé son invalidité et maintenu

ses indemnités, leur rapport d'examen médical du 26 janvier 2016 précise bien que Mr B ne peut reprendre son activité professionnelle.

Arguments d'AXA, dans le cas d'une profession statique en position assise, l'incapacité temporaire totale ne serait pas reconnue donc ils sont en droit de suspendre le versement des indemnités.

On ne comprend pas très bien cette position, Mr B a un emploi, qu'il reprendra à l'issue de son arrêt maladie puisqu'il s'agit d'une invalidité temporaire.

Après notre intervention, Axa propose un arbitrage avec une partie financière à charge de Mr B ce que nous ne pouvons accepter et rappelons à AXA que le rapport d'examen médical n'est pas contestable, seule leur l'interprétation est douteuse car Mr B est toujours en invalidité.

Peu de temps après, Mr B retrouvera ses droits aux indemnités.

Opérateurs téléphoniques... toujours présents dans nos litiges



SFR

Cliente depuis plusieurs années chez SFR Mme D s'est vu facturer plus de 340 € de communications qu'elle soutient ne pas avoir réalisées. La majorité des appels facturés sont des 08

SFR nous répond que notre adhérente n'a pas été suffisamment vigilante et que ces appels ont bien été donnés.

Nous demandons à SFR de nous adresser le relevé complet des appels afin de faire le point et contrôler les communications avec Mme D

Nous ne recevons jamais ce relevé. Mais SFR annule sa facture compte tenu de la fidélité de sa cliente

BEAU GESTE de ORANGE

Mme F avait souscrit un abonnement chez Orange avec un supplément de 14 € pour communication « monde » en particulier pour Madagascar dont elle est originaire.

A priori ce pays ne figurait pas dans l'abonnement et Mme F a dépassé son forfait et se retrouvant avec une facture de 661 € elle règlera 485 €, mais a des difficultés pour payer le solde, nous demandons un paiement en 5 fois du solde

Beau Geste de Orange qui ne réclamera pas le solde .



UFC QUE CHOISIR GERS

Maison des Associations
44, rue Victor HUGO - 32000 AUCH
Tél. : 05 62 61 93 75 (adhérents le mercredi)
Courriel : contact@gers.ufcquechoisir.fr
Site : www.gers.ufcquechoisir.fr

Nom :

Prenom :

* Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession : Tél. :

Courriel :

* L'adresse postale doit être très précise : lieu-dit, numéro, rue, bâtiment, logement...

Montant de l'adhésion : voir au dos.